

**APPEL A CONSULTANCE POUR LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES
– AVOCATS SANS FRONTIERES RDC**

Lieu de travail : **Bureau d'ASF à Kinshasa, RDC**

Clôture des candidatures : **15/10/2024**

Notre organisation



Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale internationale créée en Belgique en 1992. ASF soutient l'accès à la justice, la réalisation des droits humains et la lutte contre les injustices dans les pays où les droits humains sont menacés. ASF a des bureaux en République Démocratique du Congo, au Niger, en République centrafricaine, en Ouganda, en Tunisie, au Maroc, et au Kenya. La coordination générale se fait à partir du bureau de Bruxelles. Pour plus d'information sur les activités d'ASF, veuillez consulter notre site : www.asf.be

ASF en RDC lance un appel à consultation pour la désignation d'un commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers des exercices 2024/2025/2026.

Objet de la mission :

La mission consiste à l'audit légal des états financiers d'ASF pour les exercices 2024/2025/2026 conformément aux dispositions de l'acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) portant Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)

Les travaux du commissaire aux comptes auront pour résultat de remettre à ASF un rapport d'audit sur les états financiers des exercices 2024/2025/2026.

Lieu de réalisation des prestations :

Les prestations se dérouleront principalement au bureau de la Représentation Nationale d'Avocats Sans Frontières Belgique à Kinshasa. L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toutes autres informations qu'il aura jugé nécessaire nécessaires, dans la limite du respect de la confidentialité des dossiers.

Livrables :

Le commissaire aux comptes devra fournir un rapport détaillé sur les états financiers d'Avocats Sans Frontières Belgique conformément aux dispositions de l'acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) portant Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le commissaire aux comptes aura la responsabilité de formuler une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers annuels/consolidés et sur l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'organisation.

Rémunération du commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes retenus sont à la charge d'Avocats Sans Frontières Belgique. Ils sont fixés par référence au barème des honoraires des auditeurs des comptes des entreprises en RDC.

Les modalités de paiement des honoraires découlant de l'application du barème fixé sont convenues d'un commun accord entre l'auditeur des comptes et ASF.

Critères d'éligibilité :

Le profil recherché est le suivant :

- Etre membre de l'Ordre des Experts comptables de la RDC ;
- Avoir une connaissance spécifique de la législation des associations sans but lucratif et des ONGI en particulier en RDC ;
- Avoir une connaissance du Système Comptable OHADA (SYCOHADA) et celui des Entités à but non Lucratif (SYCEBNL) ;
- Avoir une expertise et expérience avérée dans la vérification de subsides de bailleurs de fonds internationaux pour des projets de coopération internationale - une expérience avérée dans la vérification des subsides de l'Union européenne et du gouvernement belge est essentiel ;

Pour postuler

Les candidats auront à fournir un dossier comportant :

- Une note de présentation du cabinet, ainsi que des membres individuels de l'équipe proposée pour la mission ;
- Un minimum de 3 références attestant l'expérience de travail préalable avec des associations e/ou des organisations non gouvernementales internationales en matière de coopération au développement ;
- Une copie de l'attestation d'inscription à l'Ordre des Expert-Comptable de la RDC.

Les dossiers seront jugés selon l'expérience dans le domaine des associations et des organisations non gouvernementales et ce sur la base des preuves fournies (au moins trois missions).

Merci d'envoyer le dossier complet à rdc-job@asf.be au plus tard le **15 octobre 2024**, en précisant en objet « **Commissaire aux comptes-ASF/RDC** »

ASF se réserve le droit de clôturer le recrutement avant la date limite de dépôt des candidatures. Pour des raisons de ressources humaines limitées, seuls les candidats présélectionnés seront contactés par ASF. Merci pour votre compréhension.
ASF ne sollicite aucun frais lors du processus de recrutement. Si vous êtes invité à payer des frais à n'importe quelle étape du recrutement, veuillez contacter : ethics@asf.be;

Fait à Kinshasa, le 16 septembre 2024

Pour Avocats Sans Frontières



[Retour à la liste](#)